

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

57ème ANNÉE - NUMÉRO 822

03 OCTOBRE 2003 - 150 Francs CFA

## FRANC-MAÇON ? CHRÉTIEN, IL FAUT CHOISIR...

Après avoir parcouru historiquement avec Olivier Drape le phénomène maçonnique, suivons aussi sa plume qui nous amène à comprendre l'inconciliable praticabilité de la foi catholique et de l'idéologie maçonne.

Pour rappel: Olivier Drape fit des recherches et proposa cet article aux français à la suite d'une déclaration en décembre 1992 et d'une émission télévisée qu'il suivit le 22 mars 1994. Un évêque, probablement hypnotisé comme bons nombres de chrétiens par le vocable trompeur de société fraternelle, eut la grande imprudence de déclarer qu'on peut être à la fois chrétien et franc-maçon. Homme de foi et assurément homme de grande culture, Olivier Drape à travers une analyse historique nous amène à percevoir l'irrécevabilité permanente par tout catholique conscient de l'idéologie maçonne.

Lisons maintenant attentivement la suite...

Abbé Raymond B. Goudjo

## PEUT-ON ÊTRE CHRÉTIEN ET FRANC-MAÇON ?

par Olivier Drape (20/07/01)

### DEUXIÈME PARTIE

Les raisons de la condamnation de la franc-maçonnerie par l'Église (1)

Pourquoi l'Église condamne-t-elle la franc-maçonnerie ?

Selon certains historiens et quelques théologiens, seules d'inavouables raisons politiques et purement contingentes [la lutte en Angleterre entre la dynastie des Stuart et celle des Hanovre protestants pour lesquels la franc-maçonnerie anglaise prit parti] seraient à l'origine de l'excommunication des francs-maçons par Clément XII

(Lire la suite en pages 6 et 7)

## CE SECTEUR INFORMEL, GRAND POURVOYEUR D'EMPLOIS !

Avec le géant nigérien de près de deux cents millions d'habitants, le Bénin entretient un vaste réseau dans le secteur informel essentiellement basé sur le commerce. Les transactions qui ont cours font l'objet de recherches au niveau du laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale créé en 1989. Son coordinateur, le Docteur Bio Goura Soulé nous parle ici du secteur informel et la pauvreté.

"La Croix du Bénin": Dr., quel est le poids du secteur informel dans l'économie béninoise ?

Dr. Bio Goura : Lorsqu'on aborde le secteur informel, il faut y voir deux aspects. Le premier est relatif à la fraude

comme on le sent dans notre subconscient. Il s'agit d'un ensemble d'individus qui essaient d'échapper, par des méthodes, à la législation en vigueur au niveau du commerce, méthodes qui leur permettent de mener à leurs profits des activités commerciales. Le second aspect est lié à la prolifération de petites unités de production non spécialisées qu'on retrouve dans le pays. Au Bénin, les deux aspects cohabitent, et connaissent même un développement assez important. Ils évoluent essentiellement dans le secteur tertiaire qui représente près de 54% du produit intérieur brut du pays. Et dans ces 54%, le secteur commercial proprement dit représente entre 22 à 25% du

(Lire la suite à la page 12)

## RECEL DES VÉHICULES VOLÉS AU NIGERIA HAMANI TIDJANI ARRÊTÉ ET EXTRADÉ. ET APRÈS ?

Lire nos informations à la page 11

## À L'ÉCOUTE DU PAPE

### LE SAINT-SIÈGE EST CONVAINCU QUE LE CONFLIT ACTUEL AU MOYEN-ORIENT NE SERA RÉSOLU QUE LORSQU'IL Y AURA DEUX ÉTATS INDÉPENDANTS ET SOUVERAINS

Sans doute comme jamais auparavant, toute la famille humaine ressent aujourd'hui le besoin urgent de surmonter la violence et la terreur, de mettre un terme à l'intolérance et au fanatisme, d'inaugurer une ère de justice, de réconciliation et d'harmonie entre les personnes, les groupes et les nations.



Ce besoin n'est probablement nulle part ressenti aussi fortement qu'en Terre Sainte. Il ne fait absolument aucun doute que les peuples et les nations ont le droit imprescriptible de vivre en sécurité. Toutefois, ce droit comporte un devoir correspondant: respecter le droit des autres. C'est pourquoi, tout comme la violence et la terreur ne peuvent jamais constituer des moyens acceptables pour avancer des revendications politiques, ainsi, les représailles ne peuvent pas non plus conduire à une paix juste et durable. Les actes de terrorisme doivent toujours être

condamnés comme de véritables crimes contre l'humanité (cf. Message pour la Journée mondiale de la Paix 2002, n° 4; cf. ORLF n° 50 du 11 décembre 2001). Tout État a le droit indéniable de se déclencher contre le terrorisme, mais ce droit doit toujours être exercé dans le respect des limites morales et juridiques, tant en ce qui concerne les objectifs que les moyens (cf. ibid., n° 5).

Ce faisant, une contribution inestimable sera apportée en vue de l'édition de relations de confiance et de coopération réciproques. Dans ce contexte, je suis heureux de constater le récent vote du gouvernement israélien en faveur du processus de paix: pour tous ceux qui sont engagés dans ce processus, la position du gouvernement représente un signe positif d'espérance et d'encouragement.

Certes, les nombreuses questions et difficultés soulevées par cette crise doivent être affrontées de façon juste et efficace. Les questions concernant les réfugiés palestiniens et les colonies israéliennes, par exemple, ou le problème de l'établissement des frontières territoriales ou de la définition du statut des lieux les plus saints de la Ville de Jérusalem, doivent faire l'objet d'un dialogue ouvert et de négociations sincères. En aucun cas, les décisions ne doivent être prises de façon unitaire. Au contraire, le respect, la compréhension et la solidarité réciproques exigent que le chemin du dialogue ne soit jamais abandonné. Les échecs réels ou apparents ne devraient pas non plus conduire les partenaires du dialogue et de la négociation au découragement. Au contraire, c'est précisément dans de telles circonstances qu'il est d'autant plus important "qu'ils consentent à recommencer sans cesse à proposer un vrai dialogue en levant les obstacles et en déboulant les vices". De cette façon, ils marcheront ensemble sur le chemin "qui conduit à la paix, avec toutes ses exigences et ses conditions" (Message pour la Journée mondiale de la Paix 1983, n° 5; cf. ORLF n° 51 du 21 décembre 1982).

Il y a trois ans, au cours de mon pèlerinage de l'Année jubilaire en Terre Sainte, j'ai souligné que "la paix véritable au Moyen-Orient ne pourra être que le résultat de la compréhension réciproque et du respect entre tous les peuples de la

(Lire la suite à la page 11)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## ANNÉE SCOLAIRE 2003 - 2004

### LE TOP EST DONNÉ POUR LE 13 OCTOBRE

Le lundi 13 octobre 2003, écoliers et élèves, après trois mois de vacances, reprendront le chemin de l'école et du collège. Initialement prévue pour démarrer le 2 octobre, la rentrée scolaire 2003-2004 a été reportée au 13 octobre. Ainsi en a décidé un arrêté ministériel qui fixe le calendrier de l'année scolaire 2003-2004 des établissements d'enseignements maternel, primaire et secondaire général en République du Bénin.

**ANNÉE 2003 — N° 14 MEPS/CAB/DC/SGM/DEP/DES/DEC/SA**

Madame le ministre des Enseignements primaire et secondaire

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement de la République du Bénin ;

Vu le Décret n° 2001-363 du 18 septembre 2001, portant attribution, organisation et fonctionnement du ministère des Enseignements primaire et secondaire ;

Vu l'Arrêté n° 007/MEPS/CAB/DC/SP du 04 janvier 2002, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement primaire ;

Vu l'Arrêté n° 008/MEPS/CAB/DC/SP du 04 janvier 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement secondaire ;

Vu l'Arrêté n° 009/MEPS/CAB/DC/SP du 04 janvier 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours ;

Vu l'Arrêté rectificatif n° 022/MEPS/CAB/DC/DEP/DES/DEC/ INFRE/SP du 12 mai 2003 portant calendrier scolaire 2002-2003 révisé ;

Sur proposition conjointe du Directeur de l'Enseignement primaire, du Directeur de l'Enseignement secondaire et du Directeur des Examens et Concours ;

#### ARRÈTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans tous les établissements et privés d'enseignements maternel, primaire et secondaire général, le calendrier de l'année scolaire 2003-2004 est fixé comme suit :

#### A. — Premier trimestre

Du lundi 13 octobre au vendredi 19 décembre 2003 après les cours de l'après-midi (10 semaines).



2004 inclus. Les cours reprendront dans tous les établissements scolaires le lundi 04 octobre 2004.

**Article 3** — Ce calendrier est valable autant pour les établissements publics que privés d'enseignement maternel, primaire et secondaire général.

**Article 4** — Le présent Arrêté annule toutes dispositions antérieures contraires, notamment, celles prévues par l'Arrêté rectificatif n° 022/MEPS/CAB/DC/DEP/DES/DEC/INFRE/SP du 12 mai 2003, portant calendrier scolaire 2002-2003 révisé en son article 2 alinéa 2.

**Article 5** — Le Directeur de l'Enseignement primaire, le Directeur de l'Enseignement secondaire et le Directeur des Examens et Concours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent Arrêté qui sera publié partout ou besoin sera.

Porto-Novo, le 23 septembre 2003  
Rafiatou KARIMOU

#### REMERCIEMENTS

La Collectivité OUAGNON de Grand-Popo ;

La Famille SIDEMION de Grand-Popo ;

La Famille KOUDJOFO de Grand-Popo ;

La Famille VIHO de Grand-Popo ;

M. René MEGNIHO-DHOSSA, ses frère et sœur, époux, épouses et enfants ;

Mme Veuve Marie-Victoire VIHO, née DIGNY ;

Les enfants Marie-Reine, Joël, Ida et Christelle, leurs époux, épouse et enfants ;

Les Familles parentes, alliées et amies

vous prient de bien vouloir accepter leurs sincères remerciements et leurs profondes gratitude pour vos nombreuses marques de sympathie et d'affection lors du décès et de l'inhumation de leur bien-aimé fils, époux, père et grand-père :



**Expédit Segnico VIHO**

endormi dans la paix du Seigneur le 30 Juillet 2003 à l'Hôpital Européen Georges Pompidou de Paris à l'âge de 70 ans

Priez pour Lui.

## DEPARTEMENTS... ECHOS DE NOS DEPARTEMENTS... ECHOS DE NOS

## ATACORA - DONGA

## ARRESTATION D'UN PRÉSUMÉ TRAFIQUEUR D'ORGANES HUMAINS

Le trafic d'organes humains est un acte criminel sévèrement réprimé par la loi. Bien que n'étant pas courant dans notre pays, le phénomène n'en existe pas moins. Mardi 23 septembre dernier, le sieur Mama Zanguina aurait été victime de la vindicte populaire dans le village Soubourouko dans la commune de Djougou si les gendarmes n'étaient pas arrivés à son secours. Il était soupçonné d'avoir volontairement amputé trois doigts à un bébé de 4 mois.

Dans la nuit du dimanche 14 septembre dernier, le cri strident d'un bébé de 4 mois a réveillé sa maman, alors que tous les deux dormaient paisiblement.

Aussitôt réveillée par ce cri de douleur, la mère a constaté que trois doigts de son enfant ont été coupés par un inconnu. Le bébé pleurait à chaudes larmes dans un bain de sang. Cet inconnu a réussi à défoncer la porte de la chambre où dormaient ce bébé et sa mère.

Les diverses enquêtes menées par le chef de village de Soubourouko et les notables sur place ont révélé que le sieur Mama Zanguina serait l'auteur de cet acte ignoble. C'est alors que les populations ont décidé de le chercher et de le capturer. Un fois capturé le présumé coupable a déclaré ignorer les faits. Ce qui a déclenché la colère de la population qui a voulu le lyncher. Selon les informations recueillies sur place, il était le chef de patrouille contre les chercheurs des restes humains dans les tombes dans le village de Soubourouko. Il a été conduit à la gendarmerie de Djougou où il continue à nier les faits qui lui sont reprochés.

Les enquêtes se poursuivent afin de faire la lumière sur cette énigmatique affaire.

## ATLANTIQUE - LITTORAL

## SÉMINAIRE-ATELIER POUR RENDRE PLUS PERFORMANT LE SYSTÈME ÉLECTORAL

La démocratie béninoise occupe une place de choix en Afrique. Néanmoins le bilan qu'en peut faire de notre système électoral n'est pas tout flatteur. En effet, il accuse aujourd'hui des insuffisances et des faiblesses qu'il faut rapidement corriger si l'on veut maintenir le cap de la performance.

C'est à cet effet qu'un séminaire-atelier sur le renforcement du système électoral au Bénin s'est ouvert jeudi 25 septembre dernier à l'Infosc à Cotonou sous l'égide du ministère chargé des relations avec les Institutions, la Société civile et les Béninois de l'extérieur. Le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a apporté son appui à l'organisation de cette rencontre.

Pour M. Alain Adihou, ministre chargé des relations avec les Institutions, qui procéda officiellement à l'ouverture du séminaire, il faudra nécessairement corriger le tir après avoir dressé le bilan de notre expérience en matière de système électoral. Nous n'avons pas d'autre alternative si nous voulons épargner au Bénin des violences post-électorales préjudiciables à la paix et au développement, a-t-il notamment indiqué.

Ces insuffisances graves relevées, a rappelé le ministre Adihou demeurent le

rythme accéléré des consultations électorautes, la politisation de la désignation des membres de la CENA et du fonctionnement de l'institution, la gestion non professionnelle du patrimoine électoral, le coût exorbitant fortement croissant des élections, la prévalence intolérable de la corruption et de la fraude, l'inexistence d'une liste électorale permanente informatisée, la perte sans pièce d'identité et la formation précipitée et incomplète des agents électoraux.

Pour le ministre, il s'agira au cours de ce séminaire-atelier d'identifier les voies et moyens qui permettront d'éviter à l'avenir les tares de notre système électoral.

De son côté, le représentant résident du PNUD, M. Moustapha Soumaré a déclaré qu'il était temps d'observer un arrêt pour réfléchir sur les forces et faiblesses du système électoral afin de le rendre encore plus performant.

## BORGOU-ALIBORI

## PROGRAMME ÉLARGI DE VACCINATION : LES RELIGIEUX SENSIBILISÉS

La réticence de certains chefs religieux à laisser leurs adeptes, se faire vacciner librement porte préjudice au déploiement du Programme élargi de vaccination (PEV) dans le département du Borgou. Une telle situation compromet les efforts du gouvernement à protéger les couches vulnérables comme les enfants de zéro à cinq ans contre les maladies cibles. Face à cela, le ministère de la santé publique a initié le vendredi 19 septembre dernier à la salle de conférence de la préfecture de Parakou, une rencontre avec les intéressés pour aplatiser les divergences avant les échéances.

Cette séance de travail a regroupé les chefs traditionnels et religieux des localités où les agents de santé et les médecins ont rencontré des difficultés lors des dernières opérations de vaccination dans le département.

Pour permettre aux uns et aux autres de toucher la réalité du doigt, le chef de la délégation ministérielle, le Dr. Julien Tchessi, a présenté un tableau sombre des ravages des maladies comme la rougeole, la coqueluche, la poliomélyte et le téton-natal dans le département du Borgou.

Samedi 27 septembre dernier, la communauté internationale a célébré la Journée mondiale du tourisme. À Lokossa, la

direction départementale de la culture, de l'artisanat et du tourisme a donné un écho particulier à cette fête. Ainsi, en prélude à cette manifestation, un conférence-débat a été organisée sur le thème: «Tourisme, élément moteur de la lutte contre la pauvreté, de création d'emplois et de cohésion sociale».

Le tourisme représentant la seconde source de devises pour le Bénin après le coton, l'intérêt du thème débatu ne pouvait laisser indifférents les acteurs locaux de développement. Tels que les membres de la conférence administrative départementale, les maires des communes, les promoteurs touristiques et plusieurs autres invités.

Mais quel est le but recherché en instituant une journée mondiale du tourisme? La raison en est simple. Il s'agit surtout de sensibiliser l'opinion publique sur la contribution économique, culturelle et sociale du tourisme dans le développement des nations.

En retenant cette année comme thème central de réflexion «tourisme élément moteur de la lutte contre la pauvreté; de création d'emplois et d'harmonie sociale, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a voulu placer au cœur de ses préoccupations les questions de pauvreté, d'emplois et de paix dans le monde.

Selon le conférencier du jour, M. Emmanuel Sodokin, directeur départemental du tourisme, ce secteur constitue de nos jours une industrie économique à part entière. Il est porteur d'espoir pour le développement durable des pays démunis comme le nôtre.

Au moment où le Bénin est de plain-pied dans la décentralisation, avec son corollaire, la régionalisation du développement, il paraît opportun de faire du thème de cette année un sujet de réflexion profonde et féconde. Afin que le tourisme a expliqué M. Simon Cocou, secrétaire général du Mono-Couffo devienne une activité contribuant effectivement au développement.

## OUÉMÉ - PLATEAU

## LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR UNE RENTRÉE APAISÉE

Lundi 13 octobre 2003, dans quelques jours donc, les enfants reprendront le chemin de l'école. Profitant de la courte rallonge découlant du nouveau calendrier scolaire, les parents s'affairent pour compléter les fournitures et organiser du moins dans les meilleurs avertis, les temps d'activités de leur progéniture.

L'année académique 2002-2003 restera marquée, faut-il encore le rappeler par un enseignement public déstabilisé par les grèves.

Il n'en fallait pas plus comme motivations pour que, après le départ du Zou, le ministre de la Famille Mme Massiyatou Latoundji Lauriano sentit la nécessité de poursuivre sa tournée dans le département des Collines. Un déplacement attendu presque, et qui lui a permis d'expliquer aux populations les efforts que déploie le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans notre pays.

Le Fonds d'appui à la solidarité nationale (FASN) est une nouvelle initiative du gouvernement qui vient renforcer le fonds déjà existant au ministère de la Famille, de la protection sociale et de la Solidarité. Il vise à promouvoir et à renforcer la solidarité nationale à travers le développement des activités génératrices de revenus par l'octroi des crédits. Ce nouveau fonds est destiné en priorité aux populations déshéritées et aux groupements de femmes. L'intérêt socio-économique du FASN n'est donc plus à démontrer. Peut-il en être autrement lorsque son objectif est de contribuer à la réduction substantielle de la pauvreté en vue d'améliorer les conditions de vie des couches vulnérables et marginalisées.

Le Fonds d'appui à la solidarité nationale (FASN) est chargé d'accorder des subventions remboursables aux individus, aux organismes publics et non gouvernementaux contribuant à la réduction de la pauvreté. Il se doit également d'appuyer les groupements féminins et masculins d'intérêt économique par des prêts à faible taux. Il intervient aussi pour promouvoir les activités génératrices de revenus au profit des familles et personnes victimes du VIH/Sida, puis pour appuyer les communautés ayant de nombreux enfants à charge en situation difficile.

É. Dégla

## "LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnement

B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU (République du Bénin)

Compte :

C.C.P. 12-76

C O T O N O U

Directeur de Publication

BARTHÉLEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépot Legal n° 968

Tirage : 4.300 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien

Abonnement à l'abonnement

Abonnement à l'abonnement

Changement d'adresse

- Bénin

- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et

Togo

- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A.

- France

- Nigeria, Ghana, Liberia et Sierra Leone

- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie

- R.D. Congo, Zaire

- U.S.A.

- Argentine (Nord, Centrale, Sud)

- Espagne (Barcelone, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique,

Espagne, Portugal, Suisse, Russie et Norvège

- Canada

- Chine

1 € = 655,957 FCFA

## TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION

3.720 FCFA

4.680 FCFA

5.760 FCFA

5.760 FCFA (8,75 €)

6.840 FCFA

9.000 FCFA

12.600 FCFA

12.600 FCFA

9.480 FCFA (24,45 €)

10.200 FCFA (15,55 €)

12.600 FCFA (17,20 €)

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-07 - COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN) - E-mail : lacroixbenin@yahoo.com

## CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

# ADANDOZAN, AGOSIÉVO ET LA QUESTION DE LA TRAITE NÉGRIÈRE

Les rois du Danhomé ont la réputation d'avoir été des partenaires privilégiés des négriers de la traite atlantique qu'ils ont abondamment ravitaillée durant des générations. Tous, peu s'en faut, ne partageaient pas cependant cette philosophie esclavagiste et manifestaient même des réticences à pratiquer ce commerce honteux. Tel a été le cas, aujourd'hui bien connu, d'Adandozan. Toutefois, nous étions jusqu'à ce jour d'avoir toutes les preuves de ce comportement atypique en dehors des affirmations des sources orales qui ne le relèvent pas à des anecdotes ou à des faits divers. C'est l'un de ceux-ci que nous exposons dans cet écrit.

\*

\*

Un homme originaire du pays wémé épousa une Fon de Tindji à quelques kilomètres de la capitale Abomey. Ils mirent au monde plusieurs enfants dont une certaine Agosiévo. Devenue majeure, elle épousa Agonglo. Elle n'était, en fait, que l'une de ses nombreuses épouses. Elle mit au monde Gankpé, encore petit au moment où mourut son père qui avait souhaité en faire son héritier. La réalisation de ses vœux fit de ce dernier le successeur de son frère Adandozan sous le nom royal de Ghézo.

Les sources orales nous disent qu'Adandozan ne voulait pas, contrairement à ses prédécesseurs et successeurs, de la pratique de la traite négrière : il la trouvait abjecte et contraire au développement économique et à l'évolution démographique; en outre, elle serait injuste et discriminatoire puisque princes et princesses étaient pratiquement exclus. Comment alors comprendre que ce roi, qui était en avance sur son temps par ses prises de position qui ressortissaient à l'avant-gardisme, ait pu vendre, apparemment sans le moindre état d'âme, Agosiévo, une reine, épouse, de surcroît, de son père Agonglo, même si ce dernier ne l'aimait pas beaucoup, lui, Cakpo ?

Ce comportement apparemment contradictoire d'Adandozan devient cependant intelligible une fois replacé dans le contexte particulier du différend qu'il y a eu incidemment entre ce dernier et Agosiévo. Faudrait-il rappeler que de nombreuses cérémonies ou fêtes coutumières se faisaient annuellement au palais d'Abomey? Elles n'avaient évidemment pas toutes la même importance. L'une d'entre elles devait exiger pour son organisation des marchandises venant d'Europe par les ports négriers, notamment celui de Ouidah. Ces marchandises se seraient considérablement raréfierées sous le règne d'Adandozan, la contrepartie pour leur obtention s'avérant inexistant du fait du retrait du circuit de la traite négrière du puissant partenaire abomeen. Impatiente de voir cette importante cérémonie constamment reportée, Agosiévo craignit qu'elle ne fut rejette aux calendes grecques, c'est-à-dire « jusqu'au jour où le poulet aura des dents » comme on le dit habituellement en pays fon. Sa fidélité à la tradition la poussa, après maintes hésitations, à

prendre son courage à deux mains pour se rendre auprès d'Adandozan en vue de lui faire part de ses inquiétudes de voir indéfiniment reporter cette cérémonie. Elle s'adressa à lui en ces termes : « Comment comptez-vous organiser un jour cette grande cérémonie qui requiert des marchandises dont la contrepartie est la vente des esclaves à laquelle vous ne voulez pas, vous, vous adonner? » Ces propos, pourtant empreints de courtoisie et de sérénité, ne manquèrent pas de vexer et d'indisposer au plus haut point sa majesté Adandozan qui les a trouvées osées et injurieuses de la part d'une femme, fût-elle reine. Se laissant emporter par une de ces colères dont il était coutumier, le roi décida de punir sévèrement et à sa manière ce qui n'était pour lui qu'un crime de lèse-majesté.

À la mort d'un roi, il était de coutume que ses épouses, passent, sous forme d'héritage, à son successeur, en dehors de la propre mère de ce dernier. Elles continuaient donc, tout naturellement, de résider au palais. Tel était le cas aussi d'Agosiévo profondément déçue d'avoir été aussi mal accueillie par Adandozan ; toute crainte, elle sortit définitivement du palais où personne ne la revit par la suite ; cas unique, à notre connaissance dans l'histoire d'Adandozan sous le nom royal de Ghézo.

Des longues et mûres réflexions menées par Adandozan à la suite de cet incident, il découle que la sanction la plus exemplaire, la plus appropriée et la plus circonstanciée serait de la vendre elle-même aux négriers pour l'obtention des marchandises nécessaires à l'organisation de la cérémonie coutumière ; cela ne pouvait d'ailleurs, dans l'entendement d'Adandozan, que lui faire du bien puisqu'elle venait de lui montrer qu'elle aimait la traite des esclaves à laquelle elle était si visiblement attachée.

C'est donc dans ces conditions qu'Agosiévo fut effectivement vendue aux négriers à Ouidah. Nous ne saurons sans doute jamais si le gain de cette vente a effectivement servi et suffi à l'organisation de cette cérémonie dont l'importance était telle qu'elle devait demander plus que le prix de vente d'une simple femme, fût-elle de la catégorie et du statut d'Agosiévo.

L'ampleur de l'animosité d'Adandozan à l'endroit de cette reine ne peut se comprendre que si elle était en corrélation avec un autre incident antérieur. En effet, séduit par la beauté et le charme d'Agosiévo qui ne laissait personne indifférente, Cakpo fut déçu de voir ses avances restées sans suite favorable auprès de cette reine qui ne lui cachait pas alors tout le mépris qu'elle avait pour lui. Le décès d'Agonglo qui fit désormais de ses épouses celles de son fils et successeur Adandozan, n'arrangea nullement la situation. Bien qu'elle soit présente au palais, elle ne le fut jamais intimement aux côtés d'Adandozan qui, pourtant, en a désormais officiellement droit. Sa déception ne tarda pas à se muer en un profond ressentiment. L'intervention inopportun et osée d'Agosiévo lui fournit, bien des années plus tard, l'occasion d'assouvir cette vengeance qui a consisté à la vendre.

Les conséquences de cet acte, unanimement condamné même par ceux qui ont trouvé quelque peu provocateur le comportement de la reine, variées, n'ont pas tardé à se manifester homme d'une grande sagesse. Adoukonou, frère aîné d'Adandozan, désapprouva cet acte. Il ne manqua de le notifier à ce dernier qui, comme dans le cas d'Agosiévo, l'accueillit mal et de façon arrogante. Il ne donna pas plus aucune suite à l'invitation de Daho, le grand responsable religieux du royaume qui, mécontent, l'avait expressément mandé auprès de lui. Personne, en fait, n'avait approuvé ce qui venait de se passer : le plus mécontent était cependant Gankpé lui-même qui aimait tant sa mère. Craignant les foudres d'Adandozan, il alla se réfugier à Cana où il passait ses nuits dans des cases des champs communément appelées goho en fon. Ne se sentant toujours pas en sécurité à Cana, il préféra rejoindre Tindji, son village maternel où il construisit une maison ; redoutant de son côté une éventuelle vengeance de Gankpé, Adandozan envoya des messagers le chercher en lui faisant comprendre que c'est Adoukonou qui les aurait envoyés. C'est ainsi que Gankpé, ramené par ruse à Abomey, fut emprisonné.

Si l'exil de la reine avait choqué les esprits qui ont trouvé la peine disproportionnée par rapport à ce qu'Adandozan a regardé comme un crime de lèse-majesté, l'injuste incarcération de son fils, un prince aussi populaire que Gankpé, a inquiété plus d'un. Cela voudrait-il dire que désormais, plus personne, aussi bien reines que princes, ne sera en sécurité ? Nombreux furent ceux qui s'étaient posé cette question surtout qu'ils avaient encore présentes à l'esprit les déclarations d'Adandozan selon lesquelles aucun prince n'est à l'abri de la peine d'emprisonnement, et qu'il serait même plus indiqué que les princes soient immolés lors de la fête des coutumes à la place de pauvres captifs de guerre.

Les mécontentements ont culminé pour déboucher sur le coup d'État de 1818 qui mit fin au régime d'Adandozan, portant au pouvoir Gankpé. Celui-ci prit immédiatement les dispositions nécessaires pour ramener des Amériques sa mère Agosiévo qui fut surnommée Agontinmè, de l'expression « ha go sin yovo bodjé agontinmè », ce qui signifie que le singe qui est revenu du pays des Blancs s'est retrouvé sous des rôliers, c'est-à-dire dans une situation paradisiaque (les singes raffolent des fruits du rôlier).

### CONCLUSION

Deux enseignements essentiels sont à tirer de cette anecdote :

— la vente de la mère de Ghézo aux négriers par Adandozan n'est pas un règlement de compte entre les deux frères princes, mais entre ce dernier et celle-là qui est en même temps l'épouse d'Agonglo ;

— les sources orales s'accordent à reconnaître qu'Adandozan ne voulait pas de la traite qu'il trouvait mauvaise. Il est intéressant qu'une anecdote apparemment banale soit venue les confirmer.

## SANTE

### PLUS DE FRUITS ET DE LÉGUMES POUR LUTTER CONTRE LE CANCER

L'alimentation a un impact direct sur la santé : une grande enquête réalisée en France montre que la consommation régulière de vitamines et de minéraux anti-oxydants contenus dans les fruits et légumes fait nettement baisser le risque de cancer chez les hommes de 45 à 65 ans.

L'enquête Suvimax (Supplémentation en vitamines et minéraux anti-oxydants), dont les résultats viennent d'être rendus publics à Paris, a porté sur 13 000 volontaires adultes qui ont suivi pendant huit ans un protocole expérimental mis en place par Serge Hercberg, épidémiologiste à l'Inserm. Il s'agissait de savoir si un apport quotidien d'anti-oxydants à petites doses diminuait le risque de contracter des pathologies graves comme les cancers ou les maladies cardio-vasculaires. Les anti-oxydants s'opposent à la « rouille » des tissus et ils contribuent au processus de détoxicification de l'organisme. Représentatifs de la population générale et habitant toutes les régions de France, les « cobayes », âgés de 35 à 60 ans, ont été répartis en deux groupes similaires : le premier s'est vu administrer sous forme de capsules — une ration quotidienne de vitamines C, E, de bêta-carotène (un précurseur de la vitamine A) et de minéraux anti-oxydants (sélénium, zinc) équivalente à une portion journalière de fruits et légumes. Le second groupe a reçu, sans le savoir, un simple placebo, c'est-à-dire des capsules ne contenant rien du tout.

L'expérience s'est déroulée entre 1994 et 2003 et les résultats sont nets : le régime Suvimax, s'il n'a aucune incidence sur les maladies cardio-vasculaires, s'est en revanche révélé bénéfique dans la prévention des cas de cancer ( principalement digestifs, ORL, respiratoires et cancers de la peau) : on a décelé 31 % de cancers en moins et une mortalité réduite de 37 % chez les hommes du groupe traité aux anti-oxydants. À noter qu'il n'y a eu aucun effet mesurable chez les femmes. Ceci s'expliquerait par le fait que ces dernières ont une meilleure alimentation.

### PLUS DE CÉRÉALES, MOINS DE POISSON FUME

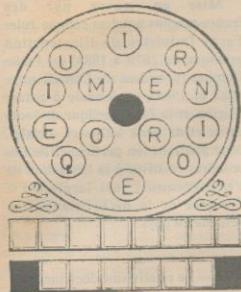
L'originalité de cette étude tient au fait que le cocktail de vitamines et anti-oxydants utilisé correspond à des doses que chacun peut trouver dans son alimentation. Ainsi, les initiateurs de l'étude Suvimax préconisent de consommer 400 grammes de fruits et légumes par jour. De nombreuses études internationales, de moindre ampleur il est vrai, avaient déjà démontré qu'un régime équilibré (des fruits et légumes, mais aussi des céréales, également riches en fibres) protège efficacement contre la plupart des cancers, y compris celui du poumon... Si par ailleurs on mange moins de grasses animales (viandes grasses, charcuteries, produits laitiers) et qu'on leur préfère des huiles végétales et des huiles de poisson, on se préunit contre la survenue du cancer. Restent les dangers des cuissons à haute température comme celles des viandes grillées ou frites : on sait qu'elles produisent des substances cancérogènes. Mieux vaut donc privilier la cuisson à la cocotte ou à la vapeur. À bannir enfin : les aliments fumés, dont les méfaits sont aujourd'hui largement reconnus.

Cette étude ne peut sans doute avoir un impact significatif que dans les pays développés. En Afrique, les habitudes alimentaires ainsi que les contraintes économiques et environnementales rendent difficiles une bonne diversification de l'alimentation. La consommation de viande est rarement quotidienne. Les fruits et légumes sont globalement peu consommés. On trouve cependant en milieu rural, selon les régions, des aliments frais et riches comme par exemple le pain de singe, fruit du baobab, et le neré qui sont particulièrement riches en vitamines. Le régime fruits-légumes pourra s'appliquer aux zones urbaines ou péri-urbaines où il existe un marché, donc une production ou un apport de légumes diversifiés : tomates, oignons, carottes, aubergines, gombos, bananes, salades vertes, oranges et mangues.

Florence de Noray

**UN PEU DE DISTRACTION****LES MOTS SYNONYMES**

Découvrez deux mots synonymes comportant huit et six lettres en utilisant toutes les lettres mentionnées dans les cercles



(Réponse dans notre prochaine livraison)

**LES FOUILIS**

Les mots se lisent horizontalement, verticalement, en diagonale, de gauche à droite, de droite à gauche, du haut en bas, de bas en haut. Une même lettre pour être commune à

plusieurs mots. Ceci fait, les lettres restantes liées dans l'ordre, de gauche à droite vous donnent la solution de l'énigme.

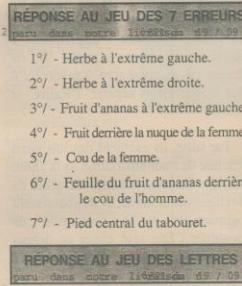
**34 MOTS CACHÉS**

GAZGIZAAGASEE E P  
UAOLOMTRRENNTJV  
RNUROTIRNIAETOEC  
GELNEVHIIHSECROO  
TOTLERCPEKCMG  
UNAISAAEUAEEAEE  
CGAUMHUJYSRGRLZ  
EODTPIUAEDALAN  
DNUETLXEINIRUO  
IISCELUIFTUIIDR  
COEUOEIAEOFATOEB  
JRXULUTMHUGSSSE

**ÉNIGME «Caveau du Christ»**  
(8 LETTRES)

GATEAU - JUPETE - HOUILLE - GARNEAU - SEXUEL - JOSEPH - JUTEUX - ZIGZAG - BRONZE - INDUS - VÉREUX - ATTELAGE - JOCKEY - ZOLOU - MILITANT - MILIEU - GÉRANT - LIMITER - GONG - MARINE - TAPIA - GRIVE - OMEGA - AMONT - NASEAU - COUCOU - ARRHE - ZARIA - COCARDE - ÉCHINE - NUITS

(Réponse dans notre prochaine livraison)

**ET VOTRE RÉABONNEMENT !**

**RÉPONSE AU JEU DES 7 ERREURS**  
(paru dans notre prochaine livraison)

1<sup>e</sup> - STAUTUET : 9 points  
2<sup>e</sup> - RUBICELLE : 9 points  
3<sup>e</sup> - VISITEUSE : 9 points

**RÉPONSE AU JEU DES LETTRES**  
(paru dans notre prochaine livraison)

1<sup>e</sup> - STAUTUET : 9 points  
2<sup>e</sup> - RUBICELLE : 9 points  
3<sup>e</sup> - VISITEUSE : 9 points

**HUMOUR, BONS MOTS, CITATIONS ET PROVERBES****Humour**

Quelqu'un a dit :

— « Une discussion n'est vraiment possible qu'entre gens qui sont du même avis. »



— « Je n'ai jamais compris pourquoi les gens se disent 'AU REVOIR' au téléphone ! »

**Bons mots**

— « C'est en s'entendant que la paix s'établit. » (Acémy)



— « Plus la maison doit monter haut, plus les fondations doivent être solides. »  
À ne pas oublier donc ! (Babu)

**Citations**

— « Les coeurs remplis d'amour sont réchauffés par un feu, et ils deviennent tendres

comme de la cire. Les coeurs de pierre, eux, sont un hiver dur, impitoyable et sombre. »  
Yunus Emre, poète turc (XIII<sup>e</sup> siècle)



— « Chaque homme, même le plus pourri, renferme en lui une lumière que l'épaisseur des circonstances, du milieu, des préjugés, des superstitions, cache ; il suffit bien souvent de peu de choses pour qu'elle jaillisse : un sourire, une rencontre, à condition de s'accrocher à la vie avant de lui chercher un sens. »  
W. Sassine



**Proverbes**

— « La vie est semblable aux branches d'un palmier à huile au bord de l'eau (cours d'eau). Ballotées par les vents, ses branches penchent tantôt à droite et tantôt à gauche. »

Explication : L'arbre est un roseau. Proverbe fon (Sud du Bénin).



— « Si le rhinocéros torpille votre embarcation, tous les petits poissons de tout acabit en profitent pour y jeter de l'eau. »

Explication : La déchéance est une injure de la nature. Proverbe gan (Bénin).

**FAÇONS DE PARLER****AUTOUR D'UN MOT****Afrique**

Composé d'une multitude de régions, de races et de nations, comment en est-on venu à nommer le troisième continent du monde par sa superficie, l'Afrique ? Le terme est ancien, on le trouve écrit sous la forme africain dès l'an mille. Ce serait une tribu berbère, appelée Afer (Ifr au pluriel) qui aurait donné en latin le substantif Africa, l'adjectif africenus. Ce terme, au temps des invasions romaines, s'étend à la Numidie qui correspond à l'Algérie (Africa nova), puis à la Mauritanie. L'arabe If riqya fut lui-même emprunté au latin.

Des linguistes donnent d'autres sources possibles pour Afrique qui pourraient par exemple venir de l'arabe afar qui, comme en hébreu, signifie « poussière », « terre », ou encore d'une langue sémitique ancienne, la punique, d'une racine frq, employée par les Carthaginois pour désigner des terres colonisées...

En France, jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, est afri-cain ce qui concerne l'Afrique noire et barbaresque ce qui touche au Maghreb (on dit aujourd'hui maghrébin). La distinction se maintient encore, bien que l'on parle aussi d'Afrique du Nord pour désigner le Maghreb. Africanner l'Afrique (si l'on peut dire !) a consisté pour les coloniaux à remplacer petit à petit les fonctions et les cadres européens par des... Africains. Le verbe existe aussi sous la forme réflexive : s'affranciser, c'est prendre un caractère africain. Le mot africannisation a suivi la même évolution. Le terme d'africanisme, qui appartient à la linguistique, comme latinisme ou anglicisme, n'est pratiquement plus utilisé.

L'élément afro- sert à former des mots composés tels que afro-asiatique, afro-brésilien, afro-cubain, mais c'est sans doute l'usage systématique de ce composé en anglais, en particulier le terme afro-américain revendiqué par les Noirs des Etats-Unis, qui a répandu ce radical que l'on retrouve dans la coupe afro, qui était une manière de se coiffer très à la mode dans les années 70.

Le mot pourrait aussi venir du français «de la barbe à la queue», qui aurait illustré la manière d'embrocher l'animal à cuire, ou encore du roumain berbec «mouton rôti», qui aurait donné aussi la barbaque, nom populaire de viande, souvent de mauvaise qualité.

**À PROPOS DES...****Roses**

Tout le monde connaît, sinon la fleur, du moins la couleur rose. Le mot viendrait de l'iranien, via le grec rhodon et le latin rosa. Les rosiers portent des fleurs que les jardiniers ont su, au cours des siècles, cultiver dans toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, mais l'adjectif de couleur « rose » leur doit son nom à cause de leur teinte d'origine.

On distillait dès le Moyen Âge l'essence de fleur pour obtenir une eau de toilette. Aujourd'hui ce qui est à l'eau de rose est fade, mièvre, d'un romantisme excessif: Barbara Cartland est célèbre pour ses romans à l'eau de rose, histoires d'amour que les jeunes (et moins jeunes) filles adorent. Les optimistes, diront, ont tendance à voir la vie en rose, mais si la rose reste le symbole de la fémininité, de la jeunesse et de la beauté, le proverbe « il n'y a pas de rose sans épines » rappelle qu'un mal vient souvent avec un bien... D'ailleurs, lorsque quelqu'un nous demande quelque chose à un moment vraiment inopportune, nous « l'envoyons sur les roses », expression populaire évocant plus les épines que le parfum des fleurs !

Sans doute par analogie avec la forme que dessinent les pétales, on appelle l'étoile à trente-deux branches d'une boussole une rose des vents. De même à cause de sa même beauté délicate l'agglomération de cristaux de gypse jaune que l'on trouve dans certains déserts se nomme rose des sables ou rose du désert.

**DES MOTS ET DES FAUTES****Excusez-moi !**

Le verbe excuser vient de deux mots latin, la préposition ex « hors de » et causa « cause » : il signifie donc littéralement mettre « hors de cause ». Excuser quelqu'un voulait d'abord dire le disculper d'une faute, c'est-à-dire lui pardonner : « je vous excuse » dirons-nous à une personne qui nous présente ses excuses pour lui signifier que nous acceptons ses excuses. Une formule populaire encore fréquente, bien qu'archaïque, consiste à dire « Faites excuse » lorsqu'on est sur le point de contredire quelqu'un. La formule « demander excuse » n'est pas correct : il y a confusion avec « demander pardon ».

**JEU DE MOTS**

**Question** : Savez-vous ce qu'est une brinjare ?

**Réponse** : Une brinjare est la bande noire de poils qui traverse la robe, le plus souvent rouge de certains animaux comme les chiens ou les bovins. Comme le mot gageure, il se prononce [brinjare].

**LES MOTS VOYAGEURS****Barbecue**

Le barbecue, cette façon de cuire les viandes au charbon de bois sur un appareil du même nom, nous vient des Etats-Unis. Les Américains auraient emprunté le mot à une langue américaine de Haïti où le bartacca désignait les piquets auxquels on accrochait la viande à sécher ou à fumer au-dessus d'un feu de bois.

L'emploi pronominal du verbe au sens de présenter ses excuses, manifester son regret, s'est répandu, mais la formule « je m'excuse » qui, logiquement devrait vouloir dire « je vous présente mes excuses » est pourtant considérée comme incorrecte. On considère que la personne qui a commis la faute ne saurait s'absoudre elle-même... C'est à l'autre de vous excuser, non à vous-même. La bonne formule est donc « Excusez-moi » ou « je vous prie de m'excuser » ou encore « veuillez m'excuser ».

*\*La Croix du Bénin\* — Catherine Brousse (RFI)*

**CULTURE — SOCIÉTÉ****PEUT-ON ÊTRE CHRÉTIEN ET FRANC-MAÇON ?***(Suite de la première page)*

en 1738, et depuis lors, la condamnation de la franc-maçonnerie par l'Église serait dépourvue de tout fondement doctrinal sérieux.

Telle est très brièvement résumée la thèse qu'Alec Mellor développait au début des années 60<sup>(2)</sup> et que le père Ferrer-Benimeli [S.J.], professeur à l'Université de Saragosse, reprend aujourd'hui à son compte<sup>(3)</sup>.

C'est faire bien peu de cas des condamnations répétées de l'Église à l'encontre de la franc-maçonnerie [ou de la secte impie], non seulement par la bulle *In Eminentu* du 28 avril 1738, par laquelle Clément XII interdit aux catholiques, sous peine d'excommunication, d'entrer dans lesdites sociétés de francs-maçons, ou la bulle *Providis* du 16 mars 1751 par laquelle Benoit XIV confirme la sentence dictée par son prédécesseur, mais aussi par les mises en garde :

— Clément XIII en 1758 [A quo die], 1759 [Ut Primum] et 1766 [Christianissima republicae salus].

— Pie VI en 1775 [Inscrutabilis].

— Pie VII en 1820 [Ecclesiam a Jesu Christo].

— Léon XII en 1825 [Constitution apostolique *Elu graviora*].

— Pie VIII en 1829 [Traditi Humilitati].

— Grégoire XVI en 1832 [Mirari Vos].

— Pie IX en 1846 [Elui pluribus], en 1849 [Quibus quantique] et en 1865 [Multiplices Inter].

— et surtout Léon XIII en 1884 [Humanum Genus], en 1892 [Lettre à l'épiscopat d'Italie et Lettre au peuple italien, toutes deux datées du 8 décembre].

Selon l'ancien *Code de Droit canonique* de 1917, les catholiques affiliés à la franc-maçonnerie ou d'autres associations du même genre intrigant contre l'Église ou les pouvoirs civils légitimes, encourraient ipso facto l'excommunication réservée au siège apostolique [canon 2335]. Le nouveau code promulgué le 27 novembre 1983 ne mentionne plus expressément la franc-maçonnerie et se contente d'énoncer que quiconque adhère à une association qui agit contre l'Église doit être puni d'une juste peine et que quiconque soutient ou dirige une telle association doit être frappé d'interdit [canon 1374]. Aussi les catholiques qui

adhèrent à la franc-maçonnerie ne sont-ils plus automatiquement excommuniés comme autrefois.

En revanche, et pour couper court à toute interprétation fallacieuse selon laquelle la double appartenances à l'Église et à la franc-maçonnerie serait désormais tolérée, la Sainte Congrégation pour la Doctrine de la foi publia le 26 novembre 1983 une déclaration sur la franc-maçonnerie, signée du cardinal Ratzinger, précisant clairement que le jugement négatif de l'Église sur la franc-maçonnerie demeure inchangé, parce que ses principes ont toujours été considérés comme incompatibles avec la doctrine de l'Église; c'est pourquoi il reste interdit par l'Église de s'y inscrire. Les catholiques qui font partie de la franc-maçonnerie sont en état de péché grave et ne peuvent s'approcher de la Sainte Communion<sup>(4)</sup>.

Il ressort donc, non seulement de la déclaration de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 26 novembre 1983, mais des principaux documents pontificaux relatifs à la franc-maçonnerie que nous avons mentionnés, en particulier l'encyclique *Humanum Genus* de Léon XIII [20 avril 1884] entièrement consacrée à la secte des francs-maçons, que la franc-maçonnerie est condamnée dans son ensemble [sans distinction de rites ou d'obédiences], parce que ses principes fondamentaux sont absolument incompatibles avec la doctrine de l'Église, qu'elle soit déiste ou athée, régulière ou irrégulière. Concrètement, les motifs essentiels pour lesquels l'Église condamne la franc-maçonnerie sont au nombre de trois :

**1) — Le naturalisme et le laïcisme**

Le naturalisme ne consiste pas tant à nier l'existence de Dieu, qu'à refuser d'en tirer les conséquences dans l'ordre humain. Aussi la société doit-elle être organisée comme si Dieu n'existaît pas.

“Il s'agit pour les francs-maçons, proclame Léon XIII dans *Humanum Genus*, et tous leurs efforts tendent à ce but, il s'agit de détruire de fond en comble toute la discipline religieuse et sociale qui est née des institutions chrétiennes, et de lui en substituer une nouvelle façonnée à leurs idées, et dont les principes fondamentaux sont empruntés au naturalisme [...]”.

Or, le premier principe des naturalistes, c'est qu'en toutes choses la nature ou la raison humaine doit être maîtresse et souveraine. Cela posé, s'il s'agit des devoirs envers

Dieu, ou bien ils en font peu de cas, ou ils en altèrent l'essence par des opinions vagues et des sentiments erronés. Ils nient que Dieu soit l'auteur d'aucune révélation. Pour eux, en dehors de ce que peut comprendre la raison humaine, il n'y a ni dogme religieux, ni vérité, ni maître en la parole de qui, au nom de son mandat officiel d'enseignement, on doive avoir foi.

Or, comme la mission tout à fait propre et spéciale de l'Église catholique consiste à recevoir dans leur plénitude et à garder dans une pureté incorruptible les doctrines révélées de Dieu, aussi bien que l'autorité établie pour les enseigner avec les autres secours donnés du ciel en vue de sauver les hommes, c'est contre elle que les adversaires déploient le plus d'acharnement et dirigent leurs plus violentes attaques. [...]

Ainsi, dût-il lui en coûter un long et opiniâtre labeur, elle se propose de réduire à rien, au sein de la société civile, le magistère et l'autorité de l'Église; d'où cette conséquence que les francs-maçons s'appliquent à vulgariser, et pour laquelle ils ne cessent pas de combattre, à savoir qu'il faut absolument séparer l'Église et l'État.

Par suite, ils excluent des lois aussi bien que de l'administration de la chose publique la très salutaire influence de la religion catholique, et ils aboutissent logiquement à la prétention de constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Église.

En France, cette prétention de constituer l'État tout entier en dehors des institutions et des préceptes de l'Église déboucha, sous la III<sup>e</sup> République, surtout un arsenal de lois et de règlements tels que : L'exclusion forcée de 265 congrégations religieuses non autorisées en 1880 [Jésuites, Dominicains, Bénédictins, Franciscains, Carmes...], interdiction de tout enseignement religieux dans les écoles publiques par la loi du 28 mars 1882, la suppression des aumôneries militaires en 1883, la suppression en août 1884 des prières publiques prévues au Parlement dans la Constitution de 1875, la fermeture de la quasi totalité des écoles catholiques du pays [16 000 établissements congréganistes] et l'adoption d'une loi interdisant à toute congrégation d'enseigner en 1904, la rupture en 1904 également des relations diplomatiques entre la France et le Vatican, enfin, le vote de la loi de séparation de l'Église et de l'État en décembre 1905, loi selon laquelle la République ne reconnaît plus aucun culte...

**Mise en œuvre par des francs-maçons notoires comme Jules Ferry (ministre de l'instruction publique de 1879 à 1883) ou Émile Combes (président du Conseil entre 1902 et 1905), et destinée à priver l'Église et la foi catholique de toute assise et de toute influence sociales, cette politique [en particulier les lois scolaires relatives à la laïcisation de l'enseignement] sont largement à l'origine de la déchristianisation actuelle du pays.**

**2 — Le relativisme doctrinal**

Un relativisme érigé en dogme : c'est ainsi qu'Henri Tincq, chroniqueur religieux du Monde, résume en quelques mots le tour d'esprit maçonnique<sup>(5)</sup>.

La franc-maçonnerie proclame la relativité de toute vérité. Elle se donne pour objet la recherche de la Vérité dans la Liberté<sup>(6)</sup>... à condition qu'il n'ait jamais la prétention de l'atteindre ou de la connaître avec certitude: N'est libre que celui qui cherche et qui réfléchit... L'homme qui croit n'est plus libre, s'exclamait le frère Jammy Schmidt, orateur du Convent du Grand Orient de France en 1925<sup>(7)</sup>.

“La méthode maçonnique, soutenait Richard Dupuy, grand maître de la Grande Loge de France, le 20 juillet 1968, à l'occasion du Convent de son obéissance, c'est la remise en cause perpétuelle de ce qui est acquis [...]. c'est la certitude que nous avons, au plus profond de nous-mêmes, de par notre initiation traditionnelle, que nous sommes incapables d'énoncer, une fois pour toutes, une vérité éternelle, une vérité absolue, mais que nous sommes capables de découvrir la vérité à condition que nous ayons la volonté de la rechercher perpétuellement et de remettre en question les certitudes dans lesquelles nous étions assis la veille”<sup>(8)</sup>.

Nous nous garderons d'oublier que “la franc-maçonnerie est dès l'origine l'ennemie de tout absolu, qu'elle proclame que la vérité n'est jamais acquise [...] Tout est relatif, toute fin est transitoire, tout pouvoir est contestable”, rappelait quant à lui l'ancien grand maître du Grand Orient de France, Michel Baroin, sur les ondes de Radio-France, le 4 février 1979.

“La vérité n'est ni splendide ni affreuse, elle est inqualifiable, précise pour sa part Gilbert Abergel en tant que grand maître du Grand Orient de France, à propos de la récente encyclique *Veritatis Splendor* de Jean-Paul II. Elle est inqualifiable. Elle est cet objet quêté: dès lors qu'elle est prétendue atteinte, elle confine au dogme”<sup>(9)</sup>.

## CULTURE — SOCIÉTÉ

"Nul ne doit affirmer: la vérité vous rendra libres; c'est au contraire la liberté qui peut conduire à la vérité", soutient l'ancien grand maître de la Grande Loge de France, Henri Tort-Nougues<sup>(10)</sup>.

La franc-maçonnerie ne conteste pas forcément l'existence de la vérité, mais elle nie la possibilité d'une connaissance objective de la vérité. La liberté de pensée n'est d'ailleurs à ses yeux qu'une absence complète de lien à l'égard d'une vérité immuable, d'un ordre transcendant; ce qui conduit au refus de se soumettre à l'ordre naturel et à l'ordre surnaturel<sup>(11)</sup>, conception purement subjective et dérivée de la doctrine protestante du libre examen qui fait de la conscience individuelle le juge suprême du bien et du mal, du vrai et du faux.

Enfin, la tolérance dont elle se réclame n'est, en fait, qu'un autre aspect du relativisme qui la caractérise. "La tolérance", explique Alain Gérard dans la revue des francs-maçons du Grand Orient de France, ce n'est pas camper sur ses propres positions en attendant que l'autre cède; c'est au contraire accepter à chaque instant de tout remettre en jeu"<sup>(12)</sup>.

Cette attitude est, une fois de plus, en totale opposition avec la conception chrétienne de la tolérance qui ne consiste pas à confondre ou à nier le bien et le mal, à pactiser avec l'erreur ou transiger avec elle, mais à faire preuve de patience et de miséricorde envers tout homme.

"La doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance de convictions erronées, quelques sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur où nous voyons plongés nos frères... Si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées... il les a tous aimés pour les instruire, les convertir, les sauver" proclamait Saint Pie X dans "Notre charge apostolique".

Ce relativisme doctrinal n'est pas sans graves implications sur le plan religieux comme sur le plan moral. Sur le plan religieux: ce relativisme a nécessairement pour conséquence le refus de tout dogme et de toute révélation.

Au futur apprenti qui sollicite son initiation au grade d'apprenti, c'est-à-dire son admission dans la franc-maçonnerie, il n'est rien demandé d'autre que d'admettre qu'aucune vérité n'est indiscutable et qu'aucune croyance, qu'aucune foi (qui n'est qu'espérance) n'est à l'abri du doute, ce qui pour un catholique est naturellement incompatible avec sa profession de foi.

Car, n'en déplaise au Grand Orient de France, "la foi n'est pas une expérience, une façon de vivre, une

façon d'être: un sentiment éprouvé bien davantage qu'une connaissance ou qu'une adhésion qui n'hésite pas à se remettre en question"<sup>(13)</sup>.

Elle est au contraire, rappelle le Catéchisme de l'Église Catholique, "l'assentiment libre à toute la vérité que Dieu a révélée parce qu'il est juste et bon de se confier totalement en Dieu et de croire absolument ce qu'il dit"<sup>(14)</sup>, et le Magistère de l'Église engage pleinement l'autorité reçue du Christ quand il définit les dogmes, c'est-à-dire quand il propose, sous une forme obligante le peuple chrétien à une adhésion irrévocable de foi, des vérités contenues dans la Révélation divine ou des vérités ayant avec celles-là un lien nécessaire<sup>(15)</sup>.

D'ailleurs, la franc-maçonnerie n'admet la présence de catholiques dans ses rangs qu'à condition qu'ils acceptent les principes maçonniques de tolérance, d'esprit d'ouverture et de laïcité<sup>(16)</sup>. Il faut absolement, écritait en 1776, le frère Jacques Mauvillon, qu'en adorant l'architecte suprême avec sincérité, et à leur manière, ils ne condamnent absolument point, et en aucune façon, ceux qui l'adorent de telle autre manière que ce soit<sup>(17)</sup>.

Sur le plan moral: relativiste par essence, la franc-maçonnerie ne saurait admettre qu'une morale objective, universelle et considérée comme intangible puisse s'imposer à l'ensemble de la société. Aussi combat-elle ce qu'elle appelle la morale traditionnelle avec la prétention chimérique d'élaborer dans ses loges une éthique indépendante de l'Église et libérée de tous les préjugés du passé: "Il n'y a pas de morale universelle à soubassement divin; la morale étant essentiellement contingente, elle évolue, elle n'est pas transcendante. Ce qui est vrai aujourd'hui, se révélera faux demain", soutient Henri Caillavet<sup>(18)</sup>, l'ancien président de la Fraternité parlementaire<sup>(19)</sup>.

C'est en protestant contre la loi et la morale chrétienne que nous distinguerons et arriverons à créer une place nécessaire à une morale nouvelle dont nous appellerons une codification à grands cris. Je n'ai jamais été autant scandalisé que le jour où j'ai entendu dire, à la tribune de la Chambre, par un ministre des Affaires étrangères, que la plus haute autorité morale du monde était à Rome", clamait en 1929, le frère Zaborowski lors du Convent annuel de son obédience<sup>(20)</sup>.

"À une morale immuable figée en termes absolus et rigides, la conscience de nos contemporains refuse d'adhérer, au grand scandale des moralistes professionnels qui prêchent la rigueur pour les autres et pratiquent la licence pour eux-mêmes, ne secrètent que l'hypocrisie pour tous. Notre siècle appelle la naissance d'une morale rationnelle et scientifique qui lui permettra d'assurer, à cause ou en dépit de l'amélioration de nos conditions matérielles de vie, le plein développement de nos potentialités psychologiques et spirituelles. C'est dans nos loges que s'élaborera la morale universelle de demain", assurait dans les années 70, Richard Dupuy, ancien grand maître de la Grande Loge de France<sup>(21)</sup>.

avec une institution dont l'effort principal tend, sur le plan social et politique, à déchristianiser la société, sa culture et ses lois, et subvertir la morale et les mœurs?

## NOTES

(1) Cette subdivision et ce titre ne sont pas de l'auteur, mais de Raymond Bernard Goudjo.

(2) Alec Mellor, *Nos frères séparés, les francs-maçons*, Mame, 1961.

(3) J. A. Ferrer-Benimeli: *Les archives secrètes du Vatican et de la Franc-Maçonnerie* Dervy-Livres, 1989.

(4) Cf le texte complet de cette déclaration et le commentaire de l'*Observateur romain* du 23 février 1985 en pages 14 et 15 de ce numéro.

(5) *Le Monde* du 16 novembre 1985.

(6) *Jardin caché*, livret du Conseil fédéral de la GLF.

(7) *Convent de GODF de 1925, compte-rendu* (p. 431), cité par J. Marquès-Rivière, opus cit., p. 190.

(8) Cité par Jean Ousset dans *Marxisme et Révolution*, C.L.C., p. 182.

(9) *Humanisme* n° 213, décembre 1993.

(10) Au cours de la discussion qui suivit la projection du film *Jardin caché*, rue de Puteaux, au siège de la Grande Loge de France, en présence de Monseigneur Thomas, le 22 mars 1994.

(11) Arnaud de Lassus, *Connaissance élémentaire de la Franc-Maçonnerie*, AFS, p. 73.

(12) *Humanisme* n° 181-182, septembre 1988.

(13) Alain Gérard, *Franc-maçonnerie et catholicisme* in *Humanisme* n° 181-182, septembre 1988.

(14) Cf. *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 150.

(15) *Catéchisme de l'Église Catholique*, n° 88.

(16) André Combes, *Église de France et franc-maçonnerie*, in *Humanisme* n° 208-209, mars 1993.

(17) Cité dans *Humanisme* n° 193, octobre 1990, p. 30.

(18) Cité dans *Permanences* n° 271, avril 1990, pp. 42-43.

(19) Une Fraternelle réunit des francs-maçons de toutes obédiences par affinités professionnelles, géographiques, politiques, etc.. La Fraternelle des parlementaires, qui regroupe les députés et sénateurs francs-maçons de droite comme de gauche, toutes obédiences confondues (GODF, GLF, GLNF, etc.), joua dans les années 60 et 70 un rôle tout à fait déterminant dans l'adoption des lois sur la contraception et surtout, l'avortement. C'est un fait, écrit Le Point du 11 septembre 1978, que les travaux maçonniques sont souvent à l'avant-garde du mouvement des idées. Le Planning Familial, la contraception, l'avortement, c'est eux.

(20) *Compte-rendu du Convent de 1929*, p. 260.

(21) Richard Dupuy, *La foi d'un franc-maçon*, Pion, 1975, p. 114.

(22) Pierre Simon, *De la vie avant toutes choses*, Éd. Mazarine 1979. Voir la brochure AFS: *Les étapes maçonniques d'une politique de la mort*.



**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## L'ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU ET LA FÊTE DU SACERDOCE : ORDINATION Sacerdotale de l'abbé ROMAIN ATÈKOU

Le 4 janvier dernier, à l'occasion du jubilé d'argenterie sacerdotal de Monseigneur Fidèle Agbatchi, archevêque de Parakou, et de l'ordination au ministère presbytéral de trois jeunes prêtres, l'année qui venait d'éclorer a été placée sous le signe de la vocation. Et tout au long de l'année, l'archidiocèse va vibrer au rythme des vocations notamment la vocation au ministère presbytéral. Ainsi, pour conférer les ministères à nos candidats au sacerdoce et célébrer les ordinations, l'archevêque a choisi de faire le tour des paroisses pour que chaque paroissien s'offre l'occasion de connaître et de comprendre les différentes étapes qui franchit le séminariste avant d'accéder au sacerdoce. C'est la ville de Bétérô qui a inauguré la danse le 17 juillet dernier avec le rite d'admission, la prise de soutane de onze grands séminaristes : les abbés Aubin Légbedjou, Henri Édoh, Kisito Vodounnon, Félix Kinnin, Nestor Tago, Léandre Yémadjro, Jonathan Capochichi, Richard Hennou, Hyacinthe Kotchoni, Boris Kpénéton et René Vieira. Le même jour, le ministère de l'acolytat a été conféré à trois séminaristes. Puis, à Parakou le 2 août, la paroisse Notre-Dame du Sacré-Cœur a été le cadre choisi pour conférer le ministère du lectorat aux onze séminaristes qui ont fait le pas du 17 juillet. Une semaine plus tard, le 10 août et toujours à Parakou, la paroisse Marie-Auxiliatrice a rassemblé les chrétiens autour de quatre candidats au sacerdoce qui accèdent au diaconat : Cyrille Agani, Damien Dakin, Ghislain Ouéri et Cosme Adjomâlé. La marche inexorable vers le sacerdoce est ainsi engagée à travers l'ordination aux divers ministères. Sur la paroisse-cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Parakou, le samedi 6 septembre 2003, elle atteindra son sommet avec l'ordination au ministère presbytéral de l'abbé Romain Médard Atékou.

La messe, commencée à 9 heures par une procession animée majestueusement par la chorale bariba, s'est déroulée dans une ambiance sereine, annonçant ainsi une liturgie digne du Seigneur. Au nombre de l'assistance recueillie et sage des chrétiens venus de tous horizons, il y avait une forte délégation de Florence (Italie) où l'abbé Romain poursuit ses études. Cette délégation nous a apporté «le diamant de sa présence et l'or de la bénédiction papale». Déroulé, le parchemin qui l'atteste a été présenté au public et le message qu'il contient a été lu au cours de la messe.

### La liturgie de la parole

Les lectures choisies ont mis l'accent sur la création nouvelle par Dieu.

### La liturgie du sacrement

Elle a commencé par l'institution au ministère de l'acolytate de trois séminaristes : les abbés Nestor Tago, Léandre Yémadjro et Henri Édoh.

Après les avoir invités à se montrer dignes de servir la table du Seigneur et de l'Eglise, l'archevêque a commencé son homélie par un mot affectif (en italien) à l'endroit de nos hôtes de Florence qui parlent «la lingua del Dante».



À la sortie de la messe d'ordination, Mgr. Fidèle Agbatchi et l'abbé Romain Atékou sur le parvis de la cathédrale.

Après avoir salué les fidèles notamment les parents de l'abbé Romain, l'archevêque a fourni des explications sur les rites en cours. C'est ainsi qu'il a souligné le caractère solitaire de cette ordination. En effet, depuis sa prise de possession du siège de Parakou, Mgr. Fidèle Agbatchi n'a eu à ordonner dans son diocèse que des groupes de trois prêtres. Mais le caractère solitaire de cette ordination met en relief l'unicité du sort de l'ordinand, car c'est «de Seigneur qui décide que son ordination se trouve brutalement anticipée». Il ne s'agit pas là d'une décision d'homme, mais d'une disposition du Seigneur, Maître des temps et de l'histoire. C'est lui qui nous conduit à cet heureux aboutissement en faisant connaître sa décision à travers des événements et des personnes de la façon que la bouche ne peut narrer». Et suivant le choix des lectures du jour et en empruntant la métaphore filée de la maternité, Mgr. Agbatchi a voulu interpréter cette ordination sacerdotale en terme de naissance d'un monde nouveau en train de naître d'abord en dehors de l'abbé Romain, ensuite en lui et enfin de lui avant de conclure en ces termes si forts : «C'est pour engendrer un monde nouveau que tu épouses amoureusement la croix du Christ pour ressusciter avec lui»...

La liturgie s'est ensuite poursuivie comme dans une ordination classique avec quelques notes particulières : la procession des offrandes au rythme bariba, l'action de grâce du jeune prêtre à Marie, la quête d'action de grâce, la remise des cadeaux au rythme de l'union des chorales dasaa, tcha et nago, le mot de remerciement du jeune prêtre à l'endroit de l'assemblée et les annonces utiles.

La fève du sacerdoce à Parakou nous a donné l'occasion d'encourager les jeunes qui parlent de vocation au ministère presbytéral. Le témoignage vivant des prêtres, anciens ou jeunes comme l'abbé Romain, leur est d'un grand secours. C'est aussi le lieu de donner à ces jeunes quelques pistes pratiques pour le discernement de leur vocation :

- l'écoute de la parole de Dieu ;
- la persévérance dans la prière ;
- la confession et la communion ;
- l'importance d'avoir un directeur spirituel ;
- l'exigence avec soi-même.

Aristide Gonsallo  
Archevêché de Parakou

## JOURNÉES DE VOCATION VACANCES 2003

Dans le dessein de nourrir et d'édifier les âmes des leurs et six jours durant, les séminaristes du doyenné d'Agonlin, venus des différentes maisons de formation du Bénin, ont organisé des journées de vocation dans ledit doyenné en collaboration avec la chorale "Sélection" de Cové.

### BANAMÉ

Jeudi 14 août

Sur la paroisse Sainte-Odile de Banamé a eu lieu, le soir, un concert spirituel et profane. Il a été précédé de la bénédiction des abbés Pascal Akabassi et Eustache Nobimé.

Vendredi 15 août,

Solennité de l'Assomption de la Très Sainte Vierge Marie. Une grande procession a commencé sur la place du marché du fiel pour déboucher sur la cour de la paroisse où a eu lieu la messe solennelle dite par l'abbé Pascal Akabassi.

### NAOGON

Vendredi 15 août

Le soir de ce jour de fête et de joie, c'est la paroisse Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus de Naogon qui a bénéficié des merveilles de Dieu. En effet, les séminaristes revenus de Banamé ont eu à animer, de la manière séduisante, la messe solennelle célébrée par l'abbé Eustache Nobimé.

### COVÉ

Samedi 16 août

À travers la belle interprétation de la pièce théâtrale "Le Trône Royal" de l'abbé Nicodème Barrigah-Benissan agrémentée par de formidables ballets, les séminaristes ont dévoilé la variété et la diversité des dons dont Dieu les a gratifiés.

Dimanche 17 août 2003

L'Eucharistie du jour a été célébrée par le curé doyen, l'abbé David Batto aidé du diacre Joachim Aholoukpé.

Dans son homélie, le célébrant a encouragé les séminaristes et insisté sur l'utilité et l'efficacité des futurs prêtres. «À travers ces journées de vocation mes chers séminaristes, a-t-il dit, nous avons tiré beaucoup de leçons et nous espérons de bons fruits».

La messe a cédé la place à l'exposition des arts. Divers jeux ont meublé cette journée dominicale. Dans la soirée ont eu lieu la gigantesque abbade spirituelle et le récital profane.

### ZAGNANADO

Mardi 17 août

Dans l'enceinte de la mission catholique Saint-Benoit, ce même groupe a, le soir, ravi les coeurs par un véritable concert spirituel profane d'une ampleur inouïe. Cette prestation a été félicitée par l'abbé Georges Tchêou qui n'a guère fait l'économie de sa bénédiction.

L'expérience appréciée par tous est à figoler et continuer.

Merci spécial à tous ceux qui ont soutenu, de diverses manières, les séminaristes et félicitations à tous ceux qui ont participé aux jeux «Découvertes de la Bible».

A la prochaine et union de prière.

Juste Yélouassi, Séminariste

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## BÉNIN : LES SŒURS DE SAINT AUGUSTIN PROCLAMENT LA JOIE DES NOCES ÉTERNELLES

*« Tu nous as faits pour Toi, Seigneur  
Et notre cœur est sans repos  
tant qu'il ne demeure en Toi. »*

Extrait des confessions de saint Augustin, ce cri de cœur de l'évêque d'Hippone demeure le fond spirituel de la semaine dite "augustinienne" célébrée au Bénin autour des membres de l'institut des Sœurs de Saint Augustin. Trois dates majeures sont à retenir grâce à ces festivités du don de Dieu pour la vie des pauvres.

22 AOÛT 2003 :  
FÊTE DE MARIE-REINE

Profession temporaire à Porto-Novo de 16 jeunes Sœurs au service de la charité dans cet institut à vocation missionnaire. Il s'agit des Sœurs Chimène-Vicentia Gbehadé, Marie-Joseph Zancan, Solange-Julienne Tolégba, Clarisse-Marie Agbessi de l'archidiocèse de Cotonou; Otiokouandé, Régina-Michel Houédanou, Marthe-Juliette Tokpadounsi, Matilde Boco, Christiane Nouédéviwa du diocèse de Porto-Novo; Nathalie Étchikou, Charlotte Tonagan, Sabine-Esperance Ékpango du diocèse d'Abomey; Myriam Gautho, Blandine Agnès Dognon, Odette Claudia Gandji et Chantal-Blanche Okpétché du diocèse de Dassa-Zoumè.

Toutes dans la joie et le rayonnement d'une jeunesse consacrée, elles se sont offertes pour suivre le Christ pauvre, chaste et obéissant selon les constitutions des Sœurs de Saint Augustin.

En témoignage à leur acte de donation, elles ont reçu le voile et la croix, expression vivante de leur appartenance au Seigneur. Ce premier départ de professions religieuses a trouvé son apothéose en la fête de sainte Monique, mère de saint Augustin.

27 AOÛT 2003 :  
LA FÊTE DU DON

C'était la profession perpétuelle en l'église Saint-Michel de Cotonou des Sœurs Marie-Monique Noudamadjio, Pélagie Aline Sagbohan, Juliette Nina Bonou du diocèse de Porto-Novo; Aurora-Aimée Radegonde Doutéen, Gilberte-Thérèse Quenum, Thérèse-Marie Gomez de l'archidiocèse de Cotonou; Juliette Sowmalé, Léomie Adikou du diocèse d'Abomey et Céline-Olivier Fagbénou du diocèse de Dassa-Zoumè.

Présidée par Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba entouré pour la circonstance de LL.EE.NN.SS. Fidèle Agbatchi, archevêque de Parakou, Pascal N'Koué, évêque de Natitingou, Antoine Gané, évêque de Dassa-Zoumè et de cinquante-deux prêtres, cette célébration, riche en couleurs et en message était le lieu d'une proclamation solennelle du resplendissement du règne de Dieu sur la terre des hommes. L'homélie de l'archevêque de Cotonou en demeure à la fois un auguste éloge et une triomphale victoire:



22 août 2003 : vœux temporaires à Porto-Novo.

victoire d'une "nouvelle génération de personnes consacrées appelées à vivre l'amour de façon nouvelle selon l'alliance particulière et unique que le Seigneur scelle avec chacune de ses créatures."

"Pour y parvenir, a conseillé le prélat, il vous faudra, mes chères filles, être vraies. Que votre cœur puisse resplendir d'une blancheur plus éclatante que vos robes de ce jour. Que ne sortent de vos cœurs et de vos bouches que des hymnes et des chants de fête en l'honneur de Dieu d'amour..."

Nouvelle génération de personnes consacrées, race nouvelle de missionnaires à la manière de saint Paul , cette génération est appelée à ne jamais se laisser vaincre par la fatigue, par les peines, ni par les difficultés. Elle annoncera la Bonne Nouvelle sans être à charge à personne. Elle édifiera les autres par une attitude sainte, juste, bienveillante et irréprochable comme l'exalte le charisme des Sœurs de Saint Augustin.

28 AOÛT 2003 :  
FÊTE DE SAINT AUGUSTIN

Une messe a été, en ce jour, célébrée en action de grâce dans l'intimité de cette famille religieuse aujourd'hui âgée de 35 ans. La maison-mère-SSA, sise à Saint-

Michel de Cotonou a servi de cadre à cette célébration de mémoire et d'Église.

De fait, retenons pour l'histoire que les Sœurs de Saint Augustin (SSA) forment une branche détachée du trône séculaire de la congrégation des Sœurs missionnaires Notre-Dame des Apôtres. Inspirée de la vie de conversion d'Augustin, l'institut fut initié par la mère Marie Virginie de Souza. Avec les soutiens spirituels du cardinal Gantin, il fut approuvé par le pape Jean-Paul II le 25 janvier 1968 et mis sur pied le 22 août de la même année. Parti avec un ensemble de 31 Sœurs, l'institut forme aujourd'hui une famille de 204 religieuses en mission de vérité au Bénin, au Togo, au Burkina Faso, en France et en Italie. La mère Justine Améhandan est l'actuelle Supérieure générale de ces filles spirituelles de Saint Augustin profondément unies dans la charité fraternelle au service des assoufflés de la Vie.

Appelées à devenir «Mères» à l'exemple de la Vierge de Nazareth, les Sœurs de Saint Augustin viennent pour la trente-deuxième fois, de renouveler leur détermination à la suite du Christ. Vérité toujours éternelle. Beauté toujours ancienne et toujours nouvelle.

Brice Ouinsou  
Grand séminaire Saint-Gall,  
Ouidah



## 42 LÉVITES VERS L'AUTEL DE DIEU

La vocation sacerdotale est un cheminement vers l'autel du Seigneur. Cette marche est ponctuée de plusieurs étapes marquées par des célébrations liturgiques adéquates.

C'est pour célébrer deux de ces moments privilégiés du cheminement vers le sacerdoce que 42 jeunes séminaristes et une foule de parents et d'amis se sont donnés rendez-vous à la paroisse Saint-Michel de Cotonou en ce jour du 02 août 2003, jour consacré à la mémoire de la [Vierge Marie] Mère des prêtres. Cette célébration est d'ailleurs "placée sous le signe de la Vierge Marie, modèle du disciple". Elle fut présidée par l'archevêque de Cotonou Mgr. Nestor Assogba assisté de Mgr. Pierre Nguyen van Tot, nonce apostolique près le Bénin et le Togo.

Parmi ces 42 séminaristes, venus offrir à Dieu leur désir "oui je le veux" et recevoir la grâce de suivre de plus près le Christ "Que Dieu achève en vous ce qu'il a commencé", 20 du grand séminaire Mgr. Louis Parisot franchissent la première étape : celle de l'admission officielle comme candidat au sacerdoce suivie de la collation du ministère du lectorat.

Voici leurs noms: Ahogni Gilbert, Adjovi Cyriaque, Alabi Eric, Aniambossou Rodrigue, Dan Rodrigue, Quenum Léonard, Zounon Gaston, Kassoundanwo Noël, Gomez Thierry, Assouma Luc Darcis, Yékon Yvon, Zomaleto Pascal, Houetoungan Théodore, Michodjéhoun Epiphane, Massessi Antoine, Tchinhou Edouard, Houndakinon Luc, Magnon-kpon Lucien, Tossou Noël, Gambadatou Pierrick.

Ainsi admis, ils porteront désormais la soutane comme le signe distinctif de leur engagement et auront pour tâche la lecture de la Parole de Dieu dans l'assemblée chrétienne.

Les 22 autres, du grand séminaire Saint-Gall de Ouidah accèdent à la deuxième étape par le rite de l'acolytat: "ils sont admis à accompagner le prêtre à l'autel et prendre une part plus active à la célébration de l'eucharistie et même des autres sacrements".

Il s'agit de : da Silva Hervé, Amoussou Fulbert, Hachémé Hermann, Gougbenon Hervé, Akpity Epiphane, Samy Ghislain Fatat, Bokpè Eric, Houmont Benoît, Zinsou Brun, Séglé Ludovic, Kouvelo Emile, Kinhoum Ambroise, Bognon Armand, Capko Christophe, Adimor Francis, Amoussou Thierry Jules, Attondji Gaston, Adjé Amédée, Kitché Sylvestre, Adjadohoum Alphonse, Afan Mathieu, Bocco Florent.

Dans son homélie de circonstance, Mgr. l'archevêque, après avoir salué et remercié le peuple de Dieu, les familles des heureux du jour, invita ces derniers à "prendre conscience de la gravité de la démarche de ce jour", car il s'agit d'un engagement. "Un engagement, rappelle le célébrant, vis-à-vis de Dieu, à quelque niveau que ce soit, est une prise de responsabilité qui ne s'assume pas à la légère. Mais n'ayez pas peur chers amis, leur dit-il, nous avons un défenseur auprès du Père qui est Jésus-Christ, nous avons une avocate auprès du Fils de Dieu qui est Marie. Elle vous aidera à rechercher la sagesse dans votre prière".

Prions donc avec ces 42 jeunes afin que Marie les guide et les protège sur le chemin de la fidélité à la Parole donnée.

Hyacinthe Zannou

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DE LA RADIO IMMACULÉE CONCEPTION UNE CÉLÉBRATION DE LA CROIX ET DE LA GLOIRE

Le dimanche 14 septembre 2003 unie aux flammes glorieuses de la Croix du Christ, la communauté catholique du Bénin a exalté les merveilles de la grâce à travers d'une part, la célébration du cinquième anniversaire de la Radio Immaculée Conception et d'autre part, la profession perpétuelle d'un des animateurs de cette radio ; il a nom Janvier Agueh.

Ils étaient près de six cents fidèles à prendre part à cette célébration de communication et de communion à la suite de Jésus et de Marie. Une représentation politico-administrative a conféré un caractère spécial à cette fête d'Église.

Venus du Nigeria, du Burkina Faso, du Togo, d'Italie..., des fidèles, des auditeurs et auditrices de la Radio Immaculée Conception ont, d'un même cœur et d'une même voix, chanté la gloire de la Croix au service de l'évangélisation. Désormais, cette gloire de la Croix glorieuse sera annuellement et autrement commémorée à travers le souvenir de la consécration perpétuelle de Janvier Agueh devenu frère Janvier-Marie des Très Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie.

### LA CROIX ET LA GLOIRE AU CŒUR D'UNE VIE DONNÉE

La vie consacrée est une vie d'oblation et de consécration. Vécue et célébrée à l'ombre de la Croix du Christ, elle devient un signe éclatant, lumineux et glorieux de l'Amour de Dieu pour l'humanité entière. Cette offrande pour la vie des hommes se manifeste aujourd'hui encore par la consécration perpétuelle du frère Janvier dans les élans de la fête de la Croix glorieuse. Il était revenu à Mgr Pierre N'guyen Van tôt, officiant principal, d'en déployer la signification profonde.

Entouré de LL.EE.NN.SS. Paul K. Vieira, évêque de Djougou, Cléf Félibio, évêque de Kandi, Martin Adjoumouni, évêque de N'Dali et René-



Marie Ehouzou, évêque d'Abomey, le représentant du Saint-Siège près le Bénin et le Togo a, dans son homélie, relevé le rapport entre la Croix et la gloire dans la souffrance d'une vie offerte au service de l'Homme.

La Croix de Jésus, Sommet de sa Vie d'Amour, Expression majeure du Don de soi sans mesure, selon le Nonce, confère à la souffrance humaine, sa plénitude de sens et d'orientation caritative. Dans ce sens, il s'est appesanté sur l'exemple héroïque de charité du révérend père Maximilien Kolbe mort le 14 août 1941 à la place d'un père de famille. Aujourd'hui, ce prêtre, à spiritualité franciscaine et mariale, reste un exemple vivant pour la mission désormais échue au jeune consacré perpétuel, Janvier-Marie.

Après avoir, pour finir, assuré à tous et à toutes la proximité spirituelle de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, le Nonce apostolique a souhaité longévité et persévérance aux émissions de la Radio Immaculée Conception.

Suite à ce message de soutien, le frère Janvier-Marie des Très Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie a, de façon décisive, dit sa volonté de se consacrer sans limite et de manière plus intime, à l'Immaculée

père Gabriele Maria Pelletiers et de son secrétaire général, le père Michele Marie Lorio, le frère Janvier-Marie a alors proclamé publiquement sa décision de suivre l'Évangile et le Livre de la sanctification de l'institut des Frères Franciscains de l'Immaculée avec la grâce de Dieu.

Par sa profession et pour toute sa vie, le Frère Janvier-Marie des Très Sacrés Coeurs de Jésus et de Marie est entré dans la grande famille des Frères Franciscains de l'Immaculée.

Avec le Nonce apostolique, souhaitons de tout cœur au frère Janvier-Marie de persévérer avec amour dans sa vocation pour servir fidèlement le Christ et son Église. Que l'Immaculée lui donne beaucoup de joie dans sa vie ainsi qu'à toutes les personnes engagées dans ce service-apostolat de la communication pour leur travail assidu et efficace d'évangélisation à travers la radio.

Santé et courage.

Alain Sessou et Brice Ouinsou.



Signature de l'acte de profession perpétuelle.



L'anamnèse.



Vue partielle de célébration, à l'Immaculée.



Sur notre photo le frère Janvier-Marie entouré du nonce et des évêques concélébrants, du vicaire général des frères franciscains de l'Immaculée, leur secrétaire général et le directeur de la radio Immaculée.



Photos Christ-Roi - BABO Clémentine - Carré 102 Étoile Rouge, Cotonou

DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

## RECEL DES VÉHICULES VOLÉS AU NIGERIA HAMANI TIDJANI ARRÊTÉ ET EXTRADÉ ET APRÈS ?

de son  
Marie  
alors  
on de  
actif-  
issains  
sue.

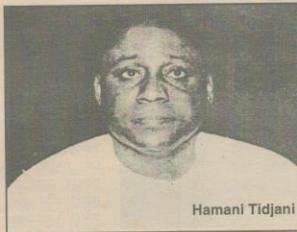
sa vie,  
Sacrés  
ré et  
issains

souhai-  
-Marie  
ocation  
et son  
e beau-  
toutes  
ervice  
ur leur  
isation

Tainou.

S'il y a une affaire qui, depuis des jours, des mois, alimente les débats dans tous les milieux, c'est bien ce qu'il est convenu d'appeler "affaire Hamani Tidjani".

Installé depuis une dizaine d'années au Bénin, M. Hamani Tidjani, d'origine nigérienne, a été à la tête d'un grand réseau spécialisé dans le vol de véhicules haut de gamme dans la sous-région et particulièrement au Nigeria. Les choses ont mal tourné pour ce réseau au moment où le véhicule de la fille du président Olusegun Obasanjo a été braqué avec mort de deux petits-enfants. La suite, on le sait: le Bénin a attiré la furie du Nigeria surtout qu'entre temps, le présumé receveur, Hamani Tidjani arrêté et présenté au procureur de la République, a été placé en position de poursuite. En réaction, le géant de l'Est ferme unilatéralement ses frontières avec le Bénin au motif que celui-ci ne collabore pas franchement à la lutte contre le banditisme entre les deux pays. Par la suite, une



Hamani Tidjani

rencontre initiée au haut niveau entre les deux chefs d'État a eu lieu à Badagry. Elle a été sanctionnée par un mémorandum axé sur l'arrestation et l'extradition de Hamani vers le Nigeria. La situation a alors été un peu décrite. Et les frontières ont été rouvertes le 14 août 2003. Le 12 septembre, Hamani Tidjani a été arrêté au Mali et ramené au Bénin le même jour où il est demeuré une

douzaine de jours. Pendant ce court séjour, il a été soumis à l'interrogatoire pour les besoins de l'enquête.

Conformément au mémorandum de Badagry et au traité d' extradition liant le Bénin, le Nigeria, le Ghana et le Togo, Hamani Tidjani a été extradé le 24 septembre dernier. La pays d'accueil et demandeur est le Nigeria. Et les commentaires sont allés bon train. Pour certains, Hamani Tidjani serait exécuté quelques heures après son arrivée dans la capitale nigériane.

Pour d'autres, disons plutôt que selon la version officielle, Hamani Tidjani serait bel et bien en vie. Il serait même bien gardé en lieu sûr pour les besoins de l'enquête.

## LE PLUS IMPORTANT

Que le sieur Hamani soit exécuté ou pas n'est pas le plus important. Le plus

important, sans nul doute, c'est comment démanteler le réseau "Hamani" et au-delà, d'autres réseaux aux mêmes objectifs sordides. Il y a donc lieu d'opérer des changements qualitatifs à plus d'un niveau en vue d'endiguer le mal. Un changement de mentalité s'impose. Des décisions courageuses sont à prendre sans hésitation si tant il est vrai que nous voulons mener une lutte, une vraie lutte en vue d'une efficace moralisation de la vie publique. C'est de la refonte de beaucoup de nos structures qu'il s'agit et cela va jusqu'à nos structures éducatives partant de la maternelle jusqu'aux universités. Les parents sont plus que concernés.

L'affaire "Hamani" a révélé au grand jour les lacunes de notre système de sécurité, la fragilité de nos frontières, le grave et dangereux exemple que nous laissons aux jeunes dits "Avenir de demain". Cette réalité qui vient de contraindre le Bénin à interpeller chaque Béninois et chaque Béninoise par rapport à sa conscience. Le mal dont souffre le Bénin est avant tout mental. Il nous faut incontestablement opérer une reconversion de mentalité allant nécessairement et prioritairement dans le sens du respect du bien commun, du bien public, de l'autre et de ses biens. La culture de l'amour de soi, de l'amour du prochain et de son respect s'impose plus que jamais. Notre système éducatif voire sa finalité doit être repensée de fond en comble. Sinon l'affaire "Hamani" ne nous aura pas édifiés.

Félicien Sédjro

## RÉPRESSION DE LA VENTE ILLICITE DES PRODUITS PÉTROLIERS AU BÉNIN :

### UNE DÉCISION À FACETTES MULTIPLES

Depuis quelques jours, la commission nationale béninoise chargée de l'assainissement du marché intérieur des produits pétroliers raffinés et de leurs dérivés en République du Bénin, (CONAMIP) s'active. Son but est de combattre le commerce illicite des produits pétroliers par une lutte sans merci. Et ceci en application du décret n° 83/298 du 24 août 1983. Ce décret réprime la vente illicite des produits pétroliers.

À l'analyse, c'est vingt ans après la prise de ce décret que la CONAMIP se décide à en découdre avec ce secteur informel de vente de produits pétroliers. Par son action, la Commission entend aussi:

— assurer la sécurité des populations en les protégeant des risques liés à cette activité;

- lutter contre :
  - \* le manque à gagner par l'État,
  - \* l'enorgement des rues et trottoirs,
  - \* les risques d'incendie et des maladies respiratoires.

Une telle lutte ne devrait, en principe, que réjouir les usagers du secteur en cause. Il est une nécessité, voire un impératif urgent de réglementer la vente de produits pétroliers. Car la commercialisation de produits pétroliers est une activité dont l'exercice suppose des conditions spécifiques de transport, de stockage et de cession.

Au regard de ce que l'on vit dans le pays, ces dispositions sont royalement bafouées par les usagers de ce secteur. Ainsi, dans les rues et les carrefours, sur les trottoirs et les abords immédiats des routes inter-États sont exposés-à ciel ouvert les produits pétroliers frauduleusement rentrés sur le territoire national.

Il est évident de voir comment sont entreposés ces produits; les femmes et les filles qui vendent ces produits ne protègent même pas leurs poitrines alors que le bout des seins est très ouvert d'où les risques évidents pour ces femmes et filles de souffrir demain du cancer des seins. Les risques sont énormes et pourtant !

## LE REVERS DE LA MÉDAILLE

Malgré tous les risques auxquels sont exposés les personnes qui se livrent à la commercialisation des produits pétroliers et les bénéficiaires à tous les niveaux, force est de reconnaître que c'est un secteur grâce auquel vivent plus d'un. Ce secteur résoire en partie le chômage.

Alors que faire? Faut-il simplement et purement appliquer le décret n° 83/298 du 24 août 1983?

Pour les usagers constitués en association des revendeurs des produits pétroliers (ARPP), appliquer ce décret en l'état revient :

— à mettre en chômage des milliers de pères, mères et des familles entières ;

— à augmenter le cercle de la criminalité, du banditisme et du vol de tous genres.

Pour eux et selon eux, l'État ne fait rien pour leur trouver de nouveaux emplois.

"Nous devons manger disent-ils. Et nous ne voulons pas nous adonner au vol. Permettez-nous alors de vivre tout au moins à la sueur de nos fronts".

Ce cri de détresse du vice-président de l'ARPP, M. Éric Seignon, à l'occasion de l'assemblée générale des revendeurs de produits pétroliers le vendredi 26 septembre dernier, est suffisamment évocateur de la complexité du dossier.

Pour les consommateurs, l'assainissement du secteur est une nécessité. Mais il importe que l'autorité compétente s'organise mieux en vue de satisfaire dans les moindres détails leurs besoins en produits pétroliers.

À situation exceptionnelle, solution exceptionnelle. L'exécutif doit prendre ses responsabilités dans l'intérêt supérieur de tous. Cela exige une analyse sérieuse des tenants et aboutissants des exigences du secteur et de la vie sociale. Aucun aspect ne doit être négligé.

La réflexion devra être menée sans passion et sans état d'âmes quant à l'application du décret n° 83/298 du 24 août 1983. L'État à tout à y gagner. Les usagers et les consommateurs aussi.

Guy Dossou-Yovo

## À L'ÉCOUTE DU PAPE

(Suite de la première page)

*région: juifs, chrétiens, musulmans. Dans cette perspective, mon pèlerinage est un voyage d'espérance: l'espérance que le XXI<sup>e</sup> siècle apporte une nouvelle solidarité entre les peuples du monde, dans la conviction que le développement, la justice et la paix ne pourront être atteints que s'ils s'obtiennent pour tous" (Visite au Président israélien Ezer Weizman, 23 mars 2000; cf. ORLF n° 14 du 4 avril 2000). C'est précisément cette espérance et ce concept de solidarité qui doivent sans cesse inspirer tous les hommes et toutes les femmes — en Terre Sainte et ailleurs — à œuvrer pour un nouvel ordre mondial fondé sur des relations harmonieuses et sur la coopération efficace entre les peuples. Telle est la tâche de l'humanité pour le nouveau millénaire: elle est la seule façon d'assurer un avenir de promesses et de lumière pour tous.*

Vatican, lundi 02 juin 2003

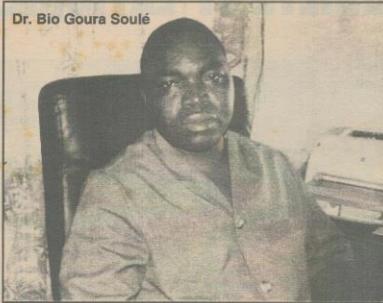
Jean-Paul II

*Extrait discours Jean-Paul II au cours de l'audience solennelle qu'il a accordée au nouvel ambassadeur près le Saint-Siège S.E.M. Oded Ben-Hur*

**ECONOMIE - DEVELOPPEMENT****CE SECTEUR INFORMEL, GRAND POURVOEUR D'EMPLOIS !***(Suite de la première page)*

PIB. Or à l'analyse, on note que l'essentiel de ces activités commerciales ne renforce que le secteur de production du Nigeria c'est-à-dire que le Bénin se fait purement et simplement le relai du marché nigérian, autrement dit un pays entrepot pour la production nigériane déjà qu'il est un pays de service et de transit pour le Niger, le Nigeria, le Burkina Faso et de plus en plus pour le Mali. La contrebande occupe la grande partie des affaires. Or le Bénin ne peut pas se déclarer pays de contrebande. Alors nous avons trouvé une formule assez esthétique pour protéger cette contrebande. Elle est appelée la réexportation. Le Bénin revend au Nigeria en contrebande le surplus de ce qu'il importe en régime de consommation locale. Le Bénin laisse écouler en contrebande sur Nigeria, son grand voisin, des produits d'importation parce qu'ils y sont fortement taxés. Mieux, certains de ces produits sont prohibés d'importation au Nigeria soit pour protéger ses industries ou soit pour des questions d'orthodoxie. Ce système de réexportation constitue pour le Bénin une source assez importante de ressources économiques. Au total, entre 60 à 70% des produits qui passent par le port de Cotonou sont destinés à cette forme de commerce. Par ailleurs, le Bénin importe aussi du Nigeria tout un ensemble de produits, il y en a qui sont autorisés comme la quincaillerie, les émaillages, les tissus. Mais il y en a beaucoup d'autres qui sont d'importation illicite. Cela veut dire, qu'autant la législation béninoise interdit l'importation de plus d'un produit, autant la législation nigériane interdit l'exportation sous cette forme. C'est le cas des hydrocarbures par exemple que l'on voit au bord des voies. Or ces produits représentent 40% de nos besoins de consommation locale. Quand globalement on jette un coup d'œil sur cet ensemble, on note que ce que nous importons est de l'ordre de 100 à 130 milliards de FCFA, soit le tiers des importations béninoises. Et ces importations sont contrebalancées par la réexportation que nous faisons notamment à savoir : les véhicules d'occasion, la friperie, les tissus de luxe, etc. estimée à 90 milliards de FCFA. Le gap de 10 à 40 milliards est représenté par la masse de naïfes qui circulent aujourd'hui au Bénin sur le marché surtout de change non officiel voire clandestin. Alors que le naïf est une monnaie "inconvertible" au Bénin. L'économie béninoise aussi informelle s'est imbriquée à celle du Nigeria pour en faire un des moteurs de l'économie béninoise. Aussi, ce système fonctionne sur une base très spéculative. Il est à noter que le secteur informel dans lequel évolue ce commerce constitue, quelque part, le support de l'économie.

"La Croix du Bénin" : De façon concrète, dites-nous Docteur, à quoi



Dr. Bio Goura Soulé

**aboutit le LARES dans ses recherches par rapport à la contribution du secteur informel dans la réduction de la pauvreté au Bénin ?**

**Dr. Bio Goura :** Il faut le voir sur deux plans :

**1 — Du point de vue de la création de l'emploi**

Quand on prend le secteur des transactions, on note qu'au marché Dantokpa par exemple, près de 45 à 50.000 commerçants vivent et réalisent d'énormes choses grâce à leurs activités commerciales. Leurs revenus n'ont pour source que les transactions avec le Nigeria. Ils constituent un nombre plus important que celui des fonctionnaires qui émergent à la fonction publique béninoise.

**2 — Autres activités**

Le trafic des véhicules d'occasion, par exemple, ne crée pas plus de valeurs ajoutées, bien qu'il crée de profit. Une étude réalisée par le LARES a même révélé qu'environ 15.000 emplois directs et indirects résulteraient essentiellement des transactions des véhicules d'occasion. Un autre élément noté est que les transactions de produits pétroliers mobilisent plus de 25 à 30.000 personnes. C'est dire que, aujourd'hui et de façon active, plus de 150.000 Béninois sont directement concernés par ce commerce informel avec le Nigeria. Ce qui est important est qu'en évaluant de façon globale les divers aspects, on note que cet aspect représente près de 20 à 25% de l'ensemble de notre PIB. C'est donc un élément qui permet de lutter contre la pauvreté. Le pouvoir d'achat de la population béninoise serait d'ailleurs moins élevé s'il n'y avait pas l'informel.

"La Croix du Bénin" : Malgré ce que vous venez de dire, le secteur informel ne semble pas être garant du dévelop-

pement durable sur fond de réduction de la pauvreté.

**Dr. Bio Goura :** Ce n'est pas facile. Mais cela suppose qu'il faut réfléchir sur la stratégie de développement de ce pays. Je pense personnellement que tel qu'il est conduit aujourd'hui, le Document de

stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), je ne suis pas sûr que la stratégie mise en place pour le développement puisse donner un résultat tangible. Car cette stratégie en cours est conçue comme une simple planification. On ne s'est donc véritablement pas donné une vision qui sous-tend la lutte contre la pauvreté. En clair, rien n'indique qu'on a cherché à personnaliser l'économie béninoise. On n'a pas cherché à lui donner une authenticité, à lui imprimer un label. Tout est, au contraire, fondé sur des secteurs qui n'ont plus tellement d'avenir sur le plan international. Les transactions des produits agricoles et des matières premières ne représentent pas plus de 6% du commerce mondial alors qu'on sait que les transactions des produits industriels ne représentent pas grand' chose.

L'essence des nations aujourd'hui c'est les services. Voulez-vous les mouvements qu'il y a autour des bourses et capitaux. Nous avons donc l'opportunité de développer au Bénin des activités de services en exploitant au mieux les 200 millions

de la population nigériane qui sont à nos portes. A défaut d'exploiter les populations de l'Afrique de l'Ouest pour bâtir notre économie avec des activités de services, il y a le Nigeria là. Il faut donc développer tout ensemble de services qui permettent au Bénin de fonctionner un peu comme Singapour, comme Hong Kong. Avec le Nigeria, cela est possible pourvu qu'on fasse une option très claire et travailler dans ce sens au lieu de se laisser divertir par des éléments qui, en réalité, n'apportent plus grand' chose. Vous voyez ? il a été dit qu'on va réduire la pauvreté au Bénin en accroissant la production du manioc, de l'igname sans réellement penser aux débouchés. Conséquence : au bout de deux ans, la production s'est accrue selon les dires mais l'écoulement n'est pas organisé. Ainsi et entre autres, avec notre production, on est incapable de concurrencer la production de la Malaisie, de la Thaïlande, etc. Alors, que faire ? Il faut se réveiller et revoir notre stratégie de développement ; car c'est un tout, aucun secteur ne doit être négligé ; la vigilance s'impose.

Quand à la production du coton, une double contrainte est là :

— la saturation de nos sols d'où baisse des rendements malgré l'apport d'engrais qui joue sur notre santé et même sur la qualité de nos fleuves d'où disparition de certaines espèces de poissons ;

— la qualité est aussi dérisoire.

La production béninoise du coton est insignifiante ; elle ne fait même pas 1% du marché mondial. Aujourd'hui, le fonctionnement réel de l'économie béninoise exige réflexion quand à la stratégie à mettre en œuvre.

*Propos recueillis par  
Alain Sessou*

**LES ACTIVITÉS DU SECTEUR INFORMEL**

Le secteur informel se retrouve dans tous les secteurs et branches d'activités économiques. D'après les principaux résultats du programme d'enquêtes et d'études sur le secteur informel (PEESI), la structure sectorielle donne la prépondérance aux activités commerciales qui représentent 60,4% du secteur suivi des activités de service avec 29,5%.

Vient ensuite le secteur de production (9,2%) et enfin le secteur de la construction (0,9%). Le commerce informel est surtout le fait de petits détaillants (seulement 0,08% de gros commerçants). Le secteur des services est profondément dominé par la petite restauration (gargote et autres). Les ateliers de réparation (mécanique, radio-TV, froid, cordonnerie, etc.). Les services financiers et les transports forment le reste des activités du secteur des services. Le service de production composé d'une dizaine de branches d'activités parmi lesquelles le textile (tissage, couture et autres confections d'habillement) tient une place de choix. Par ordre d'importance, il y a ensuite les métiers de transformation alimentaire, du bois et du métal. La production agricole, la savonnerie, l'imprimerie occupent des positions numériquement négligeables.